

QUAND LES ENTREPRISES S'EMPARENT DE LA GOUVERNANCE DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION : UNE MENACE POUR LES DROITS HUMAINS ET LA SOVERAINETÉ DES PEUPLES

*Flavio Luiz Schieck Valente*¹

Les mouvements sociaux, les organisations de la société civile et certains gouvernements prennent chaque jour davantage conscience de l'emprise qu'exercent les entreprises sur les espaces d'action politique nationaux et internationaux traitant des questions alimentaires et nutritionnelles, particulièrement depuis la crise de la volatilité des prix des denrées agricoles de 2007–2008². Cette dernière, combinée à d'autres crises de nature boursière, énergétique et climatique, a clairement démontré l'incapacité du modèle hégémonique actuel, fondé sur le libre-échange, à garantir les conditions nécessaires pour que les gouvernements nationaux remplissent leurs obligations territoriales et extraterritoriales en matière de droits humains, y compris le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition³. Ceci vaut également pour les pays les plus riches au monde. Néanmoins, le groupe dominant de gouvernements, dirigé par les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et d'autres gouvernements animés du même esprit, avec l'appui de fonctionnaires de haut niveau des Nations Unies, réagit en proposant, avec une agressivité croissante, une dose supplémentaire de politiques identiques à celles ayant provoqué les crises.

En 2008, afin de remédier à la situation, le Secrétaire général des Nations Unies instaura l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire⁴. La Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui avaient à l'évidence leur part de responsabilité dans le problème, y furent incluses. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), initialement exclu de ce groupe, aurait pu aider à élaborer un document plus cohérent que le Cadre global d'action⁵. Deux mois plus tard, le G8 lança une initiative parallèle de partenariat public-privé (PPP), intitulée Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire⁶, comptant avec une forte représentation des entreprises commerciales, bien qu'elles aient contribué à la situation d'alors.

Avant la crise alimentaire de 2007–2008, des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avaient tenté, à plusieurs reprises, de : 1) restreindre le mandat politique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la seule fourniture d'une assistance technique en matière agricole, 2) démanteler le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et 3) mettre fin aux activités du Comité permanent de la nutrition des Nations Unies (SCN, de son sigle anglais)⁷, le forum d'harmonisation des politiques et programmes mondiaux en faveur de la nutrition opérant sous l'égide des Nations Unies. Les efforts déployés pour dissoudre ce dernier s'expliquaient notamment par sa résistance à instaurer un secteur représentant le secteur privé. Les membres de l'OCDE pensaient que seule la libéralisation du commerce international pourrait

- 1 Flavio L. Schieck Valente est le Secrétaire général de FIAN International, une organisation internationale de défense des droits humains qui plaide en faveur de la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition depuis près de trente ans. Pour plus d'informations, voir : www.fian.org/fr/
Merci à Roger Shrimpton (Université de Tulane), Ted Greiner (Université de Séoul), Laura Michèle (FIAN International) et Biraj Patnaik (*Center for Equity Studies*) pour leur aide à la révision du présent article. Cet article a initialement été rédigé en langue anglaise.
- 2 Pour en savoir plus sur la crise alimentaire, voir la première édition (2008) de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, "The World Food Crisis and the Human Right to Food". www.rftn-watch.org/en/home/watch-2008/the-right-to-food-and-nutrition-watch-2008/ (en anglais)
- 3 F. L. Schieck Valente et A. M. Suárez Franco, "Human Rights and the Struggle against Hunger: Laws, Institutions, and Instruments in the Fight to Realize the Right to Adequate Food", *Yale Human Rights & Development Law Journal*, vol. 13, n°2, 2010, pp. 37–64.

garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et que rien ne justifiait une gouvernance mondiale en la matière⁸. La crise alimentaire fit capoter certaines de ces initiatives et réaffirma le besoin de compter avec ces organes intergouvernementaux, ce qui déboucha finalement sur la création d'un plus grand nombre d'espaces d'action politique consacrés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le CSA, par exemple, fut réformé et son mandat renforcé⁹. La réforme de la FAO souligna la nécessité de consolider les liens entre agriculture, alimentation et nutrition¹⁰.

Pour autant, le fonctionnement du SCN comme forum des Nations Unies en charge de l'harmonisation des programmes mondiaux de nutrition se trouva fortement limité à partir de 2008, sous la présidence d'Ann Veneman, alors aussi Directrice exécutive de l'UNICEF¹¹. Selon FIAN, cette désignation s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie plus large visant à remplacer les institutions normatives, transparentes et largement représentatives en vigueur par celles que le secteur privé pouvait plus aisément contrôler. Et Mme Veneman, se trouvant au bon endroit au bon moment, était en mesure de faire avancer les choses dans cette direction. Avant d'être choisie par George W. Bush pour occuper le poste de Directrice générale de l'UNICEF, elle avait figuré parmi les négociateurs de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)¹². Elle avait également travaillé pour Calgene, la première entreprise à avoir enregistré une semence génétiquement modifiée, et avait été Secrétaire du département de l'Agriculture des États-Unis sous George W. Bush. Par ailleurs, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM), deux institutions dont la gouvernance, à l'instar de celle de l'UNICEF, est définie par les États-Unis, soutenaient totalement ses démarches pour limiter fortement les méthodes de travail du SCN. De nos jours, Ann Veneman siège au Conseil d'administration de Nestlé¹³.

À partir de 2008, les sessions du SCN, annuelles et rassemblant tous les acteurs concernés, furent annulées et les groupes de travail techniques rendus inactifs. Puis, en 2010, le Comité directeur, auquel participaient les représentants de la société civile, fut éliminé. Désormais, les seuls « membres » du SCN sont des fonctionnaires de haut-niveau de quatre organisations onusiennes, censés se réunir tous les trimestres. Or, ces réunions ont pris fin après s'être tenues seulement deux fois. En attendant, le Secrétariat du SCN s'occupe exclusivement de l'Initiative pour le renforcement de la nutrition (*Scaling Up Nutrition* ou SUN, en anglais), tel qu'exposé ci-après.

En 2009, l'emprise des entreprises se renforça encore suite à la décision du Forum économique mondial d'investir dans l'Initiative visant à redéfinir le système international (*Global Redesign Initiative* ou GRI, en anglais)¹⁴, qui s'appuyait sur le Pacte mondial¹⁵ et l'expérience des PPP débutée en 1997¹⁶. Le rapport de 600 pages de la GRI, publié en 2010, définit des directives claires concernant la prise de contrôle des entreprises sur de nombreux domaines d'action politique aux niveaux international et national. Cette mainmise tire sa justification du prétendu manque de capacités et de compétences des États nationaux et de l'ONU pour gérer et résoudre les défis auxquels l'humanité est actuellement confrontée. Aucun élément du rapport ne mentionne l'impact des politiques d'ajustement structurel, les conditions du commerce international foncièrement inéquitables imposées par les États-Unis et l'Union européenne (UE), ni l'active campagne menée par les États-Unis pour réduire ou se soustraire à leur obligation de contribuer au budget de base des Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que l'Initiative visant à redéfinir l'alimentation, l'agriculture et la nutrition mondiales (*Global Food, Agriculture and Nutrition*

- 4 Pour plus d'informations sur l'Équipe spéciale, voir : www.un-foodsecurity.org/structure (en anglais). Pour un point de vue critique sur ce sujet, voir : FIAN International, *Time for a Human Right to Food Framework of Action*, Heidelberg : FIAN, 2008. www.fian.org/fileadmin/media/publications/Time-for-a-Human-Right-to-Food-Framework-of-Action-2008.pdf (en anglais)
- 5 FIAN International, "FIAN challenges Comprehensive Framework of Action (CFA) adopted by the High Level Task Force on Global Food Crisis", *FIAN*, 23 septembre 2008. www.fian.org/en/news/article/detail/fian_challenges_comprehensive_framework_of_action_cfa_adopted_by_the_high_level_task_force_on_glob/ (en anglais)
- 6 G8, G8 Efforts Towards Global Food Security: G8 Experts Group on Global Food Security, L'Aquila (Italie), 2009. www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/G8_Report_Global_Food_Security2.pdf (en anglais)
- 7 Le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies tire son origine de la création, en 1977, du Sous-comité de la nutrition du Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC) qui était placé sous l'autorité de ce dernier. Suite à la réforme du CAC (renommé Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)), le Sous-comité a poursuivi ses fonctions sous le nom de Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, tout en étant rattaché au CCS. Pour plus d'informations, voir : www.unscn.org/en/mandate/ (en anglais)
- 8 *Op. cit.*, note 2.
- 9 Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale : version finale*, Rome : CSA, 2009. [ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/018/k7197.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/018/k7197.pdf)
- 10 Le processus de réforme de la FAO se déroula de 2005 à 2012. Pour de plus amples détails, voir : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Rapport final de la Direction sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et le processus de réforme de la FAO*, Rome : FAO, 2013. www.fao.org/docrep/meeting/027/mq067f.pdf
- 11 Pour consulter d'excellentes critiques relatives à la discréditation du SCN, voir : World Public Health Nutrition Association (WPHNA), *United Nations Standing Committee on Nutrition: No flowers please*, WPHNA, 2011. www.wphna.org/htdocs/2011_july_hp5_sun.htm (en anglais). "Billanthropy. He's Got the Whole World in his Hands: The Gates Foundation and World Food and Health Governance", *World Nutrition*, vol. 6, n°6, 2015. wphna.org/worldnutrition/past-issues/ (en anglais)
- 12 Le premier d'une série d'accords bilatéraux de libre-échange ayant eu des conséquences négatives sur la capacité des gouvernements nationaux à promouvoir et protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs populations. Voir : "Tortilla Wars—Cargill and the (not so free) market", *The Mex Files*, 15 avril 2007. mexfiles.net/2007/04/15/tortilla-wars-cargill-and-the-not-so-free-market/
- 13 WPHNA, *Ann Veneman. USDA. UNICEF. SCN. Nestlé Public-private partnerships personified*, WPHNA, 2011. www.wphna.org/wp-content/uploads/2013/08/2011_March_Ann_Veneman_joins_Nestle.pdf (en anglais)

Redesign Initiative ou GFANRI, en anglais)¹⁷ représente l'expérience pilote la plus avancée dans la mise en œuvre des principes de la GRI dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Selon le rapport de la GRI, « l'objectif visé avec la GFANRI est d'orienter l'élaboration de politiques alimentaires et agricoles et d'accords institutionnels multi-parties prenantes favorables qui répondront aux besoins alimentaires et nutritionnels futurs dans le cadre d'un développement durable sur le plan environnemental. »¹⁸ Cette initiative regroupe notamment l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN, en anglais)¹⁹, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA)²⁰, la Nouvelle alliance du G7 pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, citée précédemment, et l'Initiative SUN²¹. Cette dernière constitue, avec ses 123 entreprises membres, l'initiative la plus aboutie²². Elle est née d'une idée de la Banque mondiale²³ reposant sur plusieurs initiatives menées par la Fondation Bill et Melinda Gates et a reçu un soutien appuyé de la part du bureau du Secrétaire général des Nations Unies. SUN affirme que les donateurs ne financeront pas la nutrition aussi longtemps que des idées divergentes seront débattues en public et suggère de se concentrer uniquement sur les questions faisant l'objet d'un consensus mondial, c'est-à-dire les questions techniques et non celles à caractère politique (non néolibéral).

SUN occupe le vide créé par la « réforme » du SCN et la réduction consécutive de ses activités. Curieusement, les organisations et fonds internationaux qui retirèrent leur soutien à ce dernier, tels que la Banque mondiale, l'UNICEF et le PAM, furent ceux qui lancèrent ensuite l'Initiative SUN. Il semble que l'approbation, en 2006, de règles très strictes portant sur la coopération du SCN avec le secteur privé, afin d'éviter la corruption ou la prise de contrôle du Comité par le secteur privé, fut la goutte de trop pour ces organisations qui cessèrent donc de lui apporter leur aide²⁴. Au début des années 2000, ces acteurs avaient en effet proposé d'inclure des représentants du secteur privé au sein du SCN, ce qui fut rejeté²⁵. Leur suggestion de créer un quatrième secteur (secteur privé) fut également écartée par la société civile et les partenaires bilatéraux.

En 2007, la Présidente du SCN déclara que la « communauté de la nutrition » était incapable de parvenir à un consensus sur les causes de la malnutrition et sur les politiques permettant d'y répondre, et que le SCN devait être réformé en raison de son inefficacité. Sans consulter l'ensemble du Comité directeur, elle demanda à ce qu'une évaluation externe du SCN soit réalisée. Malgré les protestations, les résultats de cette dernière, financée, par ailleurs, par la Fondation Gates, furent brièvement présentés lors de la session plénière annuelle de 2008 du SCN²⁶. Comme par hasard, ces conclusions rejoignaient les recommandations de la fameuse édition de 2008 de la revue médicale *The Lancet* sur la nutrition (également financée par la Fondation Gates) qui, en substance, dissociait la malnutrition de ses causes sociales, économiques, politiques et culturelles, y compris des questions consistant à savoir qui produit les aliments, comment et à quelle fin²⁷. Aucun universitaire adoptant une approche de santé publique ou analysant le problème du point de vue de l'économie politique ne fut associé à l'évaluation. Ces évolutions contribuèrent à accentuer la « médicalisation » de la nutrition, présentant aux organismes donateurs des solutions à la malnutrition simplistes et axées sur des produits « miracles ».

En 2008, ces approches fondées sur la « médicalisation » et sur ce type de produits connurent un coup d'accélérateur à l'occasion de la session annuelle du SCN, lorsque Médecins sans frontières (MSF) demanda au SCN de ne plus « bloquer » l'utilisation d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF, en anglais) dans le

- 14 Forum économique mondial, *Everybody's Business: Strengthening International Cooperation in a More Interdependent World: Report of the Global Redesign Initiative*, Davos : Forum économique mondial, 2010. www3.weforum.org/docs/WEF_GRI_EverybodysBusiness_Report_2010.pdf (en anglais)
- 15 Le Pacte mondial est une initiative lancée en 1999 pendant le Forum économique mondial pour renforcer la coopération entre les Nations Unies et les entreprises. N'étant pas un instrument juridiquement contraignant, cette initiative repose sur l'engagement volontaire du secteur privé et a été fortement critiquée par les mouvements sociaux et les organisations de la société civile aux niveaux local et international. Le Pacte mondial n'engage en aucun cas la responsabilité des entreprises transnationales pour l'impact de leurs activités sur les droits humains dans le monde. Pour une lecture critique, voir les activités de *Corporate Europe Observatory* (corporateeurope.org/) et *CorpWatch* (www.corpwatch.org/), deux ONG internationales qui surveillent et dénoncent les menaces que posent les entreprises transnationales pour les droits humains.
- 16 J. Richter, « Public-private Partnerships and Health for All: How can WHO Safeguard Public Interests? », *GASPP Policy Brief 5*, 2004. www.ibfan.org/art/538-5.pdf (en anglais)
- 17 La GRI a également créé des Conseils de l'agenda mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition, principalement composés de membres liés, de façon directe ou indirecte, à des transnationales ou des institutions internationales telles que la Banque mondiale ou l'OMC. Les Conseils comptent, par exemple, en leur sein des représentants de Bunge, Coca-Cola, Nestlé, PepsiCo et Unilever. Ceci illustre la prise de contrôle des entreprises sur la définition des priorités et la gouvernance en matière d'alimentation et de nutrition. *Op. cit.*, note 14, p. 374.
- 18 *Op. cit.*, note 14, p. 367.
- 19 International Baby Food Action Network (IBFAN), *GAIN, a wolf in sheep's clothing, will try once again to enter WHO's policy setting process*, Genève : IBFAN, 2014. ibfan.org/pr/Wolf-GAIN-PR.21.1.14.pdf (en anglais)
- 20 Centre africain pour la biosécurité, « Les bénéficiaires réels du Programme de santé des sols de l'AGRA », *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 2013*, pp. 24-25. www.rtfn-watch.org/fileadmin/media/rtfn-watch.org/ENGLISH/pdf/Watch_2013/Watch_2013_PDFs/Watch_2013_fr_WEB_final.pdf#page=24
- 21 Pour plus d'informations, voir : www.unscn.org/en/sun-scaling-up/ (en anglais). Voir également l'article « Le « business » de la malnutrition, ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie de l'agroalimentaire » dans la présente édition de *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*. Voir aussi : C. Schuftan et T. Greiner, « L'initiative pour le renforcement de la nutrition (SUN) », *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 2013*, pp. 26-27. www.rtfn-watch.org/fileadmin/media/rtfn-watch.org/ENGLISH/pdf/Watch_2013/Watch_2013_PDFs/Watch_2013_fr_WEB_final.pdf#page=26
- 22 Pour des informations détaillées sur les entreprises membres de SUN, voir : 2fe0ur5bixo1clgx344zbo5f.wpengaine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/sites/2/2015/01/SBN-Company-Commitments1.pdf (en anglais)

traitement de la malnutrition aiguë. Le Groupe de travail technique du SCN sur les droits humains, la nutrition et l'éthique, ainsi que d'autres participants, étaient, eux, d'avis que le SCN devait proposer des directives pour encadrer l'utilisation et, en particulier, la publicité et la commercialisation des RUTF. Le débat en plénière fut vif et les représentants de MSF accusèrent la société civile de ne pas vouloir sauver des enfants. Il est intéressant de noter que, sous la présidence de Mme Veneman, l'UNICEF²⁸ commença à utiliser les RUTF à grande échelle, à la fois sur le terrain et dans le cadre des collectes de fonds, et que l'organisation en est devenue de loin le plus gros acheteur.

Personne, y compris parmi les leaders de mouvements sociaux ou les professionnels de santé les plus rigoureux, ne nie l'intérêt considérable qu'offre une prise en charge adaptée des cas de malnutrition aiguë et de ceux de malnutrition modérée et légère. La question est de savoir comment apporter une réponse qui, à la fois, fournisse le meilleur traitement possible à l'enfant et favorise le soutien dont ont besoin la famille et la population pour retrouver leur capacité à nourrir de manière adéquate tous leurs membres. Il a été démontré que le fait d'accorder une attention excessive aux compléments alimentaires (comme dans le cas de l'aide alimentaire, lorsque les excédents alimentaires étaient écoulés dans les pays en développement) avait un impact négatif sur les comportements alimentaires sains et sur les petits producteurs locaux²⁹.

Les critiques émises par le secteur de la société civile, au sein du SCN, à l'égard du Plan d'action mondial pour le renforcement de la nutrition (*Global Action Plan for Scaling Up Nutrition* ou GAP, en anglais)³⁰, proposé par la Banque mondiale, allaient dans le même sens. Si les différents secteurs du SCN n'avaient rien contre le fait de mettre l'accent sur les mille premiers jours de vie de l'enfant, comme cela fut proposé par le GAP et, ultérieurement, par SUN, ils remettaient simplement en question l'absence, dans ces deux initiatives, d'orientation prenant en compte les droits humains et la très grande place accordée à l'utilisation de produits tels que les RUTF ou les compléments alimentaires. Il est, en outre, à noter que les entreprises qui fournissent ces produits ont généralement leur siège en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

La définition des mille premiers jours comme une priorité figurait initialement dans le Rapport de la Commission 2020 du SCN³¹. Elle s'inscrivait clairement dans le contexte du cycle de vie d'une personne, en tenant compte des déterminants sociaux, économiques, politiques et culturels de la malnutrition. Toutefois, l'initiative des « mille premiers jours » (*1 000 days initiative*, en anglais) que proposèrent la Banque mondiale³², puis SUN³³, évacue soigneusement cette conception pour ne cibler désormais qu'une partie du problème. Elle ne traite pas de questions telles que les rapports de force, l'exclusion sociale, l'exploitation, la pauvreté, la discrimination, les bas salaires, l'accaparement des terres, les organismes génétiquement modifiés (OGM), le modèle agro-industriel dans son ensemble, le mariage des enfants, le viol et les autres formes de violence à l'égard des femmes, les pratiques abusives de commercialisation des produits alimentaires ou le travail des enfants. Chacune d'elles peut être à l'origine de toutes les formes de malnutrition et de faim³⁴.

Le démantèlement du SCN dans son fonctionnement initial³⁵ et le lancement de SUN n'ont rien changé au fait que les causes sociales, économiques, politiques et culturelles de la malnutrition demeurent sans réponses. Ces actions n'ont pas non plus permis d'aborder les divergences existant au sein de la communauté de la nutrition, notamment quant à la définition des priorités et à la planification des

- 23 Banque mondiale, *Replacer la nutrition au cœur du développement. Stratégie d'intervention à grande échelle*, Washington : Banque mondiale, 2006. www.worldbank.org/wb/images/fr/nutrition-rapport-2006.pdf
- 24 Pour en savoir plus sur la politique régissant les relations entre le SCN et le secteur privé, voir : www.unscn.org/en/mandate/private-sector/ (en anglais)
- 25 Précisément au cours de la 31^e session qui s'est déroulée à New York en mars 2004. Pour consulter le rapport de la session, voir : www.unscn.org/files/Annual_Sessions/31st_SCN_Session/31st_session_REPORT.pdf (en anglais)
- 26 À l'époque, seul un document d'une page et demie fut communiqué aux membres du SCN pour les informer de la mise en œuvre d'une réforme interne du Comité. Le document soulignait la nécessité de « faire entrer des représentants du secteur privé à tous les niveaux de la structure du nouveau SCN » (document virtuel).
- 27 Pour aller plus loin, voir : C. Schuftan et R. Holla, « Deux défis contemporains à relever : le contrôle des entreprises sur l'alimentation et la nutrition et l'absence d'attention portée aux déterminants sociaux de la nutrition », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* 2012, pp. 24-30. www.rfn-watch.org/fileadmin/media/rfn-watch.org/ENGLISH/pdf/Watch_2012/R_t_F_a_N_Watch_2012_fr_web_rz.pdf#page=24
- 28 *Op. cit.*, note 13.
- 29 G. Kripke, *Food aid or hidden dumping? Separating wheat from chaff*, Oxford : Oxfam, 2005. www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp71_food_aid.pdf (en anglais)
- 30 S. Horton et al., *Scaling up Nutrition: What Will It Cost?*, Washington : The World Bank, 2010.
- 31 Le rapport est disponible à l'adresse : www.unscn.org/en/publications/2020_commission_report/ (en anglais)
- 32 *Op. cit.*, note 23.
- 33 Pour plus d'informations, voir : www.thousanddays.org/partnerships/scaling-up-nutrition-info/ (en anglais)
- 34 F. L. Schieck Valente, A. M. Suárez Franco et R. D. Córdova Montes, « Closing Protection Gaps Through a More Comprehensive Conceptual Framework for the Human Right to Adequate Food and Nutrition », dans *Gender, Nutrition and the Human Right to Adequate Food: Towards an Inclusive Framework*, sous la direction d'A. C. Bellows, F. L. Schieck Valente, S. Lemke et D. Núñez, New York : Taylor & Francis/Routledge. À paraître.
- 35 Le SCN a été réformé à la fin des années 90. Dans sa structure remodelée, en vigueur jusqu'en 2008, le SCN était composé de trois secteurs : les agences des Nations Unies, les représentants gouvernementaux (donateurs bilatéraux et bénéficiaires) et la société civile. Le Comité directeur, les groupes de travail techniques et les réunions plénières lors des sessions annuelles reflétaient cette composition. En 2008, l'UNICEF a annoncé qu'il ne soutiendrait plus le Secrétariat du SCN, après quoi les sessions annuelles furent annulées et les groupes de travail désactivés. Pour plus d'informations sur la dernière session annuelle du SCN réellement participative, tenue en 2008, voir : www.unscn.org/files/Annual_Sessions/35th_SCN_Session/Report_35th_session.pdf (en anglais)

politiques et des programmes de lutte contre la malnutrition. En réalité, en supprimant tout débat et en dévalorisant les points de vue d'une part importante de la communauté, ce changement masque les différences entre les cadres conceptuels, les visions du monde et les propositions politiques. Il offre aux gouvernements un consensus de façade sur la façon de résoudre la malnutrition, qui souligne le rôle du secteur privé et la nécessité d'associer ce dernier à l'élaboration des politiques. Il est impossible de prendre des décisions politiques efficaces et efficientes, et plus encore, de les appliquer, lorsque le débat public ne donne à entendre qu'une approche néolibérale qui n'a pas fait ses preuves.

Pour répondre aux critiques formulées par la communauté des droits humains, le Réseau du Secteur privé SUN, à l'instar du Pacte mondial des Nations Unies, recourt au langage des droits humains. Le Principe 1 de ce dernier stipule, par exemple, que « les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme » ; le Principe 2, quant à lui, exige des entreprises qu'elles « veille[nt] à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme »³⁶. Dans les faits, cependant, les entreprises essaient de s'emparer des enjeux prioritaires dans le domaine des droits humains pour servir leurs propres intérêts ; en d'autres termes, elles tentent de les « privatiser ». À cet égard, il convient de souligner que, parmi les membres du Réseau du Secteur privé SUN, figurent de grandes entreprises de l'industrie alimentaire et des boissons accusées de violations des droits humains³⁷.

Tout au long de l'histoire, les luttes des peuples contre les abus de pouvoir commis par des « souverains » ont abouti à la création de normes et de principes relatifs aux droits humains destinés à toutes les personnes, et non pas seulement aux élites. L'on peut notamment citer en exemple la signature de la *Magna Carta*, ou les révolutions américaine et française. Cela est indissociable de la transition vers la souveraineté des peuples, laquelle confère sa légitimité au pouvoir exercé par les États nationaux, et, indirectement, par les Nations Unies, en tant qu'expression de la volonté du peuple. La souveraineté des peuples est à la base des obligations qui incombent aux États de respecter, protéger et concrétiser (faciliter, promouvoir et assurer) l'ensemble des droits humains et de reconnaître leur caractère indivisible et interdépendant. Y figure clairement l'obligation des États à prévenir les violations des droits humains par le biais de réglementations et à demander des comptes, au niveau national et international, aux responsables, qu'ils soient de petits délinquants ou de grandes entreprises.

L'emprise des entreprises sur la nutrition menace la concrétisation de la souveraineté alimentaire et la pleine émancipation des femmes. En effet, elle s'accompagne de la promotion des compléments alimentaires industriels, des nutriments en comprimés ou en poudre, et d'autres méthodes d'enrichissement des aliments ne répondant à aucun objectif de santé publique. Les affirmations selon lesquelles les cultures OGM telles que le « riz doré » résolvent les problèmes mondiaux de malnutrition sont en réalité une combine pour faire taire les critiques. Dans le même temps, les efforts réalisés par le mouvement défendant la souveraineté alimentaire pour traiter l'alimentation et la nutrition comme des entités inséparables, et pour relier l'alimentation, la santé et la nutrition à la santé de la planète n'ont pas leur place au sein de SUN ou des autres initiatives contrôlées par les entreprises. Ceci nous éloigne encore un peu plus de l'instauration de systèmes alimentaires locaux et régionaux collectivement gérés et durables d'un point de vue social, économique et environnemental, fondés sur les principes de l'agroécologie et capables de produire

36 Les principes du Pacte mondial peuvent être consultés à l'adresse :

www.un.org/fr/globalcompact/principles.shtml

37 "Blood sugar: Made in Cambodia", The Phnom Penh Post, 2 avril 2014. www.phnompenhpost.com/analysis-and-op-ed/blood-sugar-made-cambodia (en anglais). Voir aussi : M. Saage-Maaß, *Holding Companies Accountable – Lessons from Transnational Human Rights Litigation*, Aix-La-Chapelle/Berlin : Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR), MISEREOR, Pain pour le Monde, 2014. www.ecchr.eu/en/documents/publications/html?file=tl_files/Dokumente/Publikationen/Booklet_HoldingCompaniesAccountable.pdf (en anglais)

et de proposer à toutes les personnes, une alimentation diversifiée, sûre, saine et conforme à leurs pratiques culturelles et religieuses. Un tel système garantirait que tout être humain atteigne son plein potentiel humain³⁸. Face à ce constat, on peut considérer cette forme de prise de contrôle par les entreprises comme un « accaparement de la vie ».

Des signes manifestes de cette tendance furent observés lors des processus de préparation et de suivi de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée à Rome en novembre 2014. Ils apparaissent également dans son document de politique final ainsi que dans la gouvernance des espaces d'action politique traitant des questions alimentaires et nutritionnelles. La société civile proposa clairement que le CSA soit l'espace d'action politique intergouvernemental global chargé d'harmoniser et de coordonner les politiques dans ces domaines. Elle suggéra également que les organes de gouvernance intergouvernementaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la FAO coordonnent les initiatives de normalisation, de réglementation et d'établissement de normes en matière d'alimentation et de nutrition. Par ailleurs, elle stipula qu'une instance similaire au SCN devrait faciliter l'harmonisation, au niveau mondial et national, des politiques alimentaires et nutritionnelles, et élaborer et mettre en œuvre les programmes nécessaires, tout en étant rattachée aux organes intergouvernementaux de l'OMS, de la FAO, du CSA et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Toutes ces instances doivent agir conformément au cadre des droits humains et suivre des procédures strictes pour prévenir et s'attaquer aux conflits d'intérêts. Cependant, début 2015, différents alliés de SUN ont manifestement tenté d'accroître la visibilité et le rôle de l'Initiative au sein du CSA, ainsi que de la structure plus générale des Nations Unies, en essayant notamment de renforcer la position du Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour la nutrition de SUN à l'intérieur du PAM. La Fondation Gates a aussi fait des incursions dans les processus du CSA³⁹. Au moment de la rédaction du présent article, le résultat de ces tentatives était encore incertain.

En outre, l'emprise des entreprises sur la nutrition renforce l'instrumentalisation du rôle des femmes comme mères et garantes de l'alimentation et de la nutrition de leurs familles, au nom de leur « autonomisation »⁴⁰. Dans les faits, ceci éloigne encore plus les femmes de toute émancipation réelle. Pour éviter cela, il convient de mettre l'accent sur la pleine concrétisation des droits humains des femmes tout au long de leur cycle de vie, au même titre que les hommes, et indépendamment de leur rôle de mères. Le droit des femmes à prendre leurs propres décisions, à l'égalité des genres, à étudier, à travailler, à une rémunération égale, à accéder à la terre et à la contrôler, à choisir leurs compagnons et à décider, conjointement, si et quand elles veulent devenir mères doit être garanti.

Pour toutes ces raisons, et compte tenu de la nécessité de lutter contre la prise de contrôle des entreprises sur les espaces d'action politique traitant des questions d'alimentation et de nutrition ainsi que sur le droit à l'alimentation, FIAN International, les mouvements sociaux et les organisations de la société civile, qui composent le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition⁴¹, interprètent le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition comme intégrant la souveraineté alimentaire, la pleine concrétisation des droits humains des femmes et l'indivisibilité de tous les droits humains. Ce cadre conceptuel révisé du droit à une alimentation adéquate permet aux peuples de se réappropriier les droits humains. Il s'inscrit en totale conformité avec la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et inclut toutes les revendications actuelles du mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire.

38 Pour consulter davantage d'articles à propos de la souveraineté alimentaire, voir : P. Claeys, "From Food Sovereignty to Peasants' Rights: An Overview of Via Campesina's Struggle for New Human Rights", *La Via Campesina's Open Book: Celebrating 20 Years of Struggle and Hope*, Jakarta : La Via Campesina, 2013. M. Fairbairn, "Framing Resistance: International Food Regimes and the Roots of Food Sovereignty", *Food Sovereignty: Reconnecting Food, Nature & Community*, sous la direction de H. Wittman, A. Desmarais et N. Wiebe, Halifax : Fernwood Publishing, 2010, pp. 15-32. M. Windfuhr et J. Jonsén, *Food Sovereignty: Towards Democracy in Localized Food Systems*, Warwickshire : ITDG Publishing et FIAN, 2005.

39 En 2014, la Fondation Bill et Melinda Gates a octroyé une subvention de 745 473 USD (684 799 euros) au Secrétariat du CSA, au titre du soutien aux débats relatifs à la gouvernance en matière d'alimentation et de nutrition. Pour plus d'informations, voir : www.gatesfoundation.org/How-We-Work/Quick-Links/Grants-Database/Grants/2014/06/OPP1103948 (en anglais). Le projet de document *Le CSA et son rôle pour faire progresser la nutrition* (CSA, BurAG2015/02/02/03), présenté en mars 2015 au Bureau du CSA, porte, dans une large mesure, sur la manière dont le Comité pourrait consolider SUN, un PPP soutenu par cette même fondation. www.csm4cfs.org/files/News/216/french_cfs_bur_ag_2015_03_02_03_cfs_and_its_role_advancing_nutrition.pdf

40 Pour une description détaillée portant sur l'instrumentalisation des femmes par les politiques de sécurité alimentaire traditionnelles et sur le cadre de la souveraineté alimentaire pour le droit humain à une alimentation adéquate et à la nutrition, voir : Anne C. Bellows et al., *Gender, Nutrition and the Human Right to Adequate Food: Towards an Inclusive Framework*, New York : Taylor & Francis/Routledge. À paraître. Voir aussi : R. D. Córdova Montes et F. L. Schieck Valente, « L'indivisibilité et l'interdépendance du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition et des droits sexuels et génésiques des femmes », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* 2014, pp. 39-40. www.rfn-watch.org/fileadmin/media/rfn-watch.org/ENGLISH/pdf/Watch_2014/Watch_2014_PDFs/Observatoire_2014.pdf#page=39

41 Voir la Charte du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, Genève/Vienne : Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, 2013. www.fian.org/fileadmin/media/publications/GNRRFN_-_Formatted_Charter_FR.pdf

De plus, il constitue un outil d'analyse utile permettant de faire converger les luttes sociales nationales, régionales et mondiales capables de construire un autre monde, un monde reposant sur l'égalité des genres, la justice, la non-discrimination, la dignité humaine et la démocratie participative, avec comme objectif de mettre fin à toutes les formes d'exploitation.

Les peuples du monde doivent exhorter les États à rejeter cette mainmise des sociétés, à réaffirmer la souveraineté des peuples et les droits humains comme deux éléments fondamentaux dans la lutte contre toutes les formes d'inégalité, d'oppression et de discrimination, et à démocratiser les sociétés tant au niveau national que mondial. Les peuples doivent placer leurs gouvernements, et, par leur intermédiaire, les instances intergouvernementales, face à leurs responsabilités quant au respect des obligations territoriales et extraterritoriales qui leur incombent. Dans cette optique, nous rappelons que les États doivent :

- Reconnaître la souveraineté des peuples et la souveraineté alimentaire comme source de la légitimité du mandat conféré à l'État.
- Reconnaître que la garantie des droits humains fait partie intégrante du mandat confié par le peuple à l'État et que ce dernier doit rendre compte des actions qu'il met en œuvre pour remplir ses obligations visant à respecter, protéger et concrétiser les droits humains, et reconnaître leur caractère indivisible, indissociable et universel.
- Reconnaître que la gouvernance nationale et mondiale des espaces d'action politique traitant des questions alimentaires et nutritionnelles doit être placée sous la seule responsabilité des États nationaux et être règlementée par des procédures strictes relatives aux conflits d'intérêts, conformément aux obligations des États en matière de droits humains.
- Reconnaître que les familles, les communautés et les peuples constituent des entités diverses et complexes, et, à ce titre, les États doivent respecter, protéger et concrétiser les droits humains de chacun de leurs membres, tout en respectant et promouvant la diversité.
- Reconnaître que l'alimentation et la nutrition, ainsi que la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, sont intimement liées à l'ensemble des droits humains, des activités humaines et des domaines politiques, et qu'elles doivent être abordées en adoptant une démarche holistique, multisectorielle et participative.
- Reconnaître que les entités privées ne sont détentrices ni de droits, ni d'obligations. Elles doivent être considérées, dans le cadre des processus mondiaux et nationaux, comme des tierces parties puissantes, possédant d'importants intérêts privés.
- Réglementer, au niveau national et international, l'ensemble des initiatives émanant du secteur privé qui entravent ou bafouent la jouissance des droits humains, assurer que les responsables rendent compte, en temps opportun, de leurs actes et soient sanctionnés, garantir une indemnisation pour les préjudices subis et éviter toute répétition des violations.

ENCADRÉ 1

Pourquoi le Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé pourrait être l'espace où enfin sceller les noces de l'agriculture et de la nutrition

Nora McKeon⁴²

La tentative d'union entre l'agriculture et la nutrition, un couple artificiellement séparé⁴³, a vu le jour dans les années 30, lorsque fut portée à l'attention de la Société des Nations la coexistence paradoxale d'une malnutrition généralisée et d'une surabondance d'aliments à l'échelle mondiale. Mais la Seconde guerre mondiale éclata avant même que des mesures correctives aient pu être prises, et la question fut mise de côté jusqu'à ce que la communauté internationale se réunisse pour définir les structures institutionnelles mondiales de l'après-guerre, conçues dans le but de maintenir la paix et de garantir le bien-être de la population mondiale.

En 1945, la FAO se vit conférer un mandat qui associait « [l']élev[ation du] niveau de nutrition et [d]es conditions de vie » à « [l']amélior[ation du] rendement de la production et [de] l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles »⁴⁴. Si la nutrition figurait en tête des priorités de l'Acte constitutif de la FAO, en réalité, le volet agricole dominait la culture de l'organisation, dont le point de référence dans les États membres était les ministères de l'Agriculture. Ainsi, pendant des décennies, la Division de la nutrition de la FAO fut en quelque sorte le parent pauvre de l'organisation, en raison également d'une approche de la sécurité alimentaire selon laquelle le problème venait d'un approvisionnement inadéquat en nourriture et la solution résidait dans l'accroissement de la production de denrées alimentaires grâce aux technologies de la Révolution verte. Ce n'est qu'en 1996, avec le Sommet mondial de l'alimentation de la FAO, que les piliers de la sécurité alimentaire furent portés au nombre de quatre : la disponibilité, l'accès, la stabilité et, enfin, l'utilisation, intégrant ainsi l'idée de qualité de l'alimentation ou de nutrition.

La fragmentation caractérisant la responsabilité mondiale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition constitue un problème depuis des décennies. La tâche qui vise à concilier les positions d'organisations séparées et abordant les questions sous des angles différents se compliqua dans les années 90, lorsque le système onusien commença à admettre la nécessité d'élargir la gouvernance, jusqu'alors assurée par les seuls États-nations, pour y inclure toute une série d'autres acteurs, de la société civile au secteur privé, dont les actions avaient des conséquences sur la façon d'aborder les défis mondiaux⁴⁵. Cette tendance eut de profondes implications pour la FAO et l'OMS, toutes deux faisant l'objet d'attentions particulières de la part des entreprises multinationales (les géants de l'industrie agroalimentaire⁴⁶ dans le cas de la FAO et ceux de l'industrie pharmaceutique dans celui de l'OMS⁴⁷). La participation non déguisée de ces dernières dans les organes directeurs de la FAO prit la forme de l'octroi du statut d'observateur non pas à des entreprises individuelles, mais à des associations professionnelles telles que l'Association internationale de l'industrie des engrais (*International Fertilizer Industry Association, IFA*) ou le *International Agri-Food Network*. Bien que, d'un point de vue technique, il s'agisse d'organisations à but non lucratif, elles représentent les intérêts des entreprises qui les composent. Il va de soi que l'influence des entreprises « dans les couloirs » de la FAO est bien plus pernicieuse et difficile à déceler.

Malgré tout, depuis les Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et de 2002, la FAO constitue, à l'échelle internationale, le terrain privilégié des mouvements

42 Nora McKeon est militante, auteure et maître de conférence au Masters en développement humain et sécurité alimentaire de l'Université de Rome III. Elle est également porte-parole de Terra Nuova. Pour en savoir plus sur cette ONG, voir : www.terranuova.org (en italien). Merci à Flavio Valente (FIAN International), Stefano Prato (SID) et Antonio Onorati (*Centro Internazionale Crocevia*) pour leur aide à la révision du présent encadré. Cet encadré a été initialement rédigé en langue anglaise.

43 Pour explorer le caractère artificiel de cette séparation, voir les articles « Genre et souveraineté alimentaire : les femmes en tant qu'actrices à part entière de la construction de l'alimentation et de la nutrition » et « Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples » de la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

44 L'Acte constitutif de la FAO peut être consulté à l'adresse : www.fao.org/docrep/meeting/022/k8024f.pdf#page=6

45 N. McKeon, *Food Security Governance: Empowering Communities, Regulating Corporations*, Oxford/New York : Routledge, 2015, pp. 89–91.

46 Pour plus d'informations sur les géants de l'agroalimentaire, voir l'article « Le « business » de la malnutrition, ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie de l'agroalimentaire », dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

47 Ces deux univers se sont rapprochés l'un de l'autre à la faveur de la tendance consécutive vers le développement des conglomérats.

sociaux ruraux recherchant un espace d'action politique alternatif à l'OMC et à la Banque mondiale. Les forums parallèles organisés par la société civile pendant ces Sommets ont placé les organisations de producteurs ruraux en position majoritaire et leur ont conféré un rôle dans la prise de décisions, à la différence des autres processus onusiens dominés par les ONG. Le forum de la société civile de 2002 adopta le concept de « souveraineté alimentaire »⁴⁸ comme principe directeur, à la suite de quoi les mouvements ruraux établirent leur propre réseau mondial afin de donner une impulsion à leur interaction avec la FAO. Depuis 2003, en effet, le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) a permis d'ouvrir un espace significatif pour les représentants et représentantes d'organisations paysannes, d'artisans-pêcheurs, de pastoralistes, de peuples autochtones, de travailleurs agricoles, et d'autres secteurs, au niveau des instances d'action politique mondiale relevant de la FAO. Auparavant, ces personnes avaient rarement leur place à l'intérieur de ces espaces. Le CIP leur apporta son soutien pour les utiliser avec succès⁴⁹.

Cette expérience de création de réseaux et de renforcement des capacités plaça le mouvement de défense de la souveraineté alimentaire en bonne position pour exploiter le climat politique propice suite à la crise du prix des denrées alimentaires de 2007-2008⁵⁰. Elle lui fut également utile pour jouer un rôle majeur dans la réforme du CSA des Nations Unies⁵¹, par laquelle, désormais, le CSA constitue la principale plateforme internationale ouverte travaillant sur les politiques alimentaires au niveau mondial. Il délibère de ces questions en adoptant une perspective fondée sur les droits humains et permet aux organisations de la société civile d'y participer non pas en tant que simples observateurs, mais à part entière. Le droit de la société civile à l'autonomie et à l'auto-organisation fut reconnu et consacré à travers la création du Mécanisme de la société civile (MSC), lequel met à l'honneur les secteurs représentant les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire⁵². Le secteur privé est lui aussi représenté au sein du CSA, mais par le biais d'un mécanisme séparé. Cette présence suscite un débat entre ceux qui pensent qu'il s'agit d'un élément négatif au motif que les entreprises ne devraient pas avoir leur place dans une instance normative et ceux qui pensent qu'il est préférable qu'elles soient présentes et tenues d'exposer leurs positions de manière transparente. L'expérience a montré que les positions de la société civile sont immanquablement plus légitimes et convaincantes, bien que la tendance, au niveau du CSA, privilégie la recherche d'un « équilibre » entre les différentes opinions exprimées sans pour autant reconnaître l'inégalité des rapports de force ou les conflits d'intérêt.

Si la société civile souhaite voir le CSA jouer un rôle central dans la gouvernance de la nutrition, suite à la CIN2, c'est parce que la dot en jeu inclurait des éléments permettant de répondre à certains des défis majeurs soulignés dans l'article précédent⁵³. En effet, le mouvement de défense de la souveraineté alimentaire, fortement représenté au sein du CSA, plaide avec force en faveur de « systèmes alimentaires locaux et régionaux collectivement gérés et durables d'un point de vue social, économique et environnemental, fondés sur les principes de l'agroécologie. »⁵⁴ De plus, les différences entre les cadres conceptuels et les propositions d'action politique y sont exposées au grand jour, et la société civile est parvenue à changer les termes du débat sur certains points importants. Il a également été reconnu que les petits producteurs fournissent 70 % de l'alimentation mondiale, et que celle-ci parvient aux personnes qui la consomment grâce à des réseaux alimentaires locaux sans transiter par le moindre système d'approvisionnement sous contrôle des entreprises. Enfin, bien

48 Le concept de souveraineté alimentaire a initialement été inventé par La Via Campesina, lors d'un forum organisé en parallèle au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 ; il met en avant le droit souverain des peuples à définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles afin de garantir leur sécurité alimentaire.

49 Pour en savoir plus sur le CIP, voir : www.foodsovereignty.org

50 Pour plus d'informations sur la crise alimentaire de 2007-2008, voir : "The World Food Crisis and the Right to Food", *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 2008*, pp. 2-59. www.rtfn-watch.org/en/home/watch-2008/the-right-to-food-and-nutrition-watch-2008/ (en anglais)

51 Pour plus d'informations, voir : O. De Schutter, « Gouverner la sécurité alimentaire mondiale : un nouveau rôle pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 2009*, pp. 11-15. www.rtfn-watch.org/fileadmin/media/rtfn-watch.org/FRENCH/pdf/Watch_2009/Observatoire_2009_fran%C3%A7ais.pdf#page=11. Voir aussi : N. McKeon, *op. cit.*, note 4, p. 105-111.

52 Pour en savoir plus sur le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition, voir : www.csm4cfs.org

53 Voir l'article « Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples », dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

54 *Ibid.*

que les différents acteurs soient représentés au CSA, souvent qualifié de « plate-forme multi-parties prenantes », ce sont en réalité les gouvernements qui prennent les décisions au terme des débats, et qui peuvent, à ce titre, être tenus de rendre des comptes.

Pour autant, ceci ne veut pas dire que l'union entre la nutrition et l'agriculture soit sur le point d'être proclamée. En effet, comme décrit à la fin de l'article précédent, le combat farouche entre des intérêts institutionnels, commerciaux et géopolitiques contradictoires perdure. Tout laisse à penser que les entreprises continueront de s'opposer au mariage entre l'agriculture et la nutrition, puisque le modèle commercial actuel, qui repose sur une agriculture dominée par les entreprises et sur l'industrie de la nourriture malsaine, fait son lit sur leur séparation. Il est donc à prévoir que le CSA sera soumis à des pressions considérables pour maintenir le statu quo, au lieu de renforcer les systèmes alimentaires locaux, de promouvoir des résultats nutritionnels basés sur la diversité biologique agricole locale et d'intégrer la dimension liée à la santé et aux soins dans une plus grande mesure à l'équation, tout en impliquant, de façon plus étroite, l'OMS et l'UNICEF au processus. Aucun accord conférant au CSA un rôle clair et fort dans la gouvernance mondiale n'a encore été atteint. Or, la nutrition figurera en haut des priorités lors de sa prochaine session plénière, en octobre 2015, et il semble probable qu'un important processus d'analyse et de négociation sera adopté pour définir la marche à suivre. Un résultat pour lequel se bat la société civile !